

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

4.22 Centre Georges Brassens - désignation des représentants du conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOORY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. CABARET

M. FRÉMINE

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Le centre Georges Brassens, association de loi 1901, a été créé en 1985. Il mène des missions d'insertion professionnelle, sociale et citoyenne en direction des habitants du quartier Rouher. Il développe des projets pour et avec les familles, propose des actions en direction des jeunes, des contrats locaux d'accompagnement scolaire, des rencontres, des loisirs, ... Il met en place des activités socioculturelles ouvertes sur le quartier en lien avec les habitants.

Siègent au sein du conseil d'administration du centre Georges Brassens : le Maire ou son représentant et trois membres du conseil municipal. Il vous est proposé d'élire trois membres du conseil municipal.

Les candidats proposés sont :

➤ Pour la liste «**Creil une ambition partagée**» :

Hassan BOUADDI

Sophie DHOORY

Méral JAJAN

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de déclarer élus,

Hassan BOUADDI

Sophie DHOURY

Méral JAJAN

qui siégeront au sein du conseil d'administration du centre Georges Brassens ainsi que le Maire ou son représentant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 AVR. 2014**

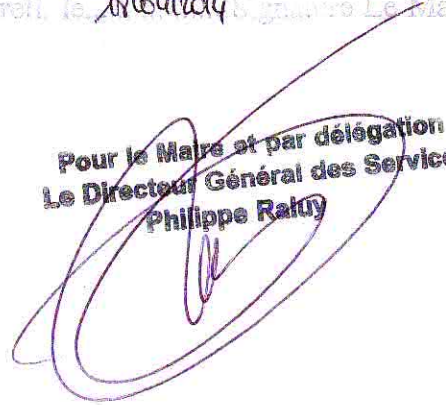
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/04/2014 Signé par Le Maire.


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy